

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 01682
Numéro SIREN : 398 003 954
Nom ou dénomination : VALTONUS SA

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2021 sous le numéro de dépôt 3837

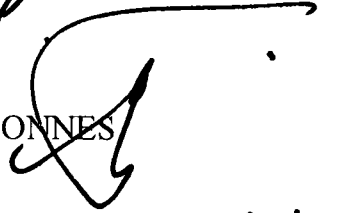
VALTONUS

Société anonyme au capital de 387.680,35 €

Siège social : 37, quai de l'apport Paris – 91100 CORBEIL-ESSONNES

RCS EVRY 398 003 954 - NAF : 9313Z

Certifié conforme à l'original



*Jacques Bolle
président
du 23/02/21*

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LE DIX FEVRIER A 15 HEURES 30

Les administrateurs de la société VALTONUS se sont réunis en Conseil d'Administration, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents ou représentés :

Monsieur Jacques BOLLE
Monsieur Jean-Marc FRATTINI
La société GYMTONUS
Madame Odile BOLLE
Monsieur François KIEFFER
Monsieur Adrien BOLLE
Monsieur Daniel SANGOUMA
Madame Marion BOLLE

3831

Monsieur Pierre-Yves ZIGNA, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent excusé.

La séance est présidée par Monsieur Jacques BOLLE, en sa qualité de Président du conseil d'administration, lequel après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Marc FRATTINI remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur le président rappelle que le Conseil est réuni en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

PARTIE I

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice écoulé
- Conventions réglementées
- Examen des dates d'expiration des mandats du Commissaire aux Comptes et des administrateurs
- Préparation de l'ordre du jour de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes et du texte des résolutions
- Rapport du conseil d'administration
- Convocation de l'assemblée générale ordinaire.

PARTIE II

- Démission du PDG de ses fonctions de Directeur Général
- Nomination d'un nouveau Directeur Général
- Rémunération
- Pouvoir en vue des formalités

Puis, le Conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

PARTIE I

EXAMEN ET ARRÊTE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2020

Le Président rappelle que les comptes de l'exercice et leurs annexes, objet de la présente délibération, ont été remis ou transmis à chaque administrateur préalablement à la présente réunion.

Le Conseil procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 août 2020 sur la base du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 août 2020.

Il est précisé que les comptes annuels ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes d'évaluation que les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, arrête définitivement les comptes annuels de cet exercice qui fait apparaître une perte de 390 145 € et décide de les soumettre à l'approbation de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le Conseil examine ensuite l'emploi des résultats, les conventions réglementées, ainsi que l'échéance des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes en vue de proposer éventuellement leur renouvellement.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le Conseil d'administration propose d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 août 2020, s'élevant à 390 145 € au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'au cours des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants :

- | | |
|---------------------------------|----------|
| - Exercice clos le 31 août 2017 | 44 800 € |
| - Exercice clos le 31 août 2018 | 15 400 € |
| - Exercice clos le 31 août 2019 | 27 973 € |

Sont éligibles à l'abattement de 40 % les dividendes bruts distribués aux actionnaires personne physique.

- | | |
|--|-----|
| - Montant des dividendes distribués aux actionnaires personne physique | 0 € |
| - Montant des dividendes distribués aux actionnaires personne morale : | 0 € |

CONVENTIONS REGLEMENTÉES

Le Conseil d'administration prend acte qu'un contrat de franchise a été signé entre la société VALTONUS et la société ON AIR DEVELOPPEMENT en vue de l'utilisation de la marque et de la franchise ON AIR.

EXAMEN DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à expiration, les mandats des 8 administrateurs ayant été renouvelés lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2019.

L'exercice clos le 31 août 2020 constitue le quatrième exercice suivant la désignation renouvelée du Commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant.

Leur mandat arrive donc à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

En conséquence de ce qui précède, le Conseil, sur la proposition de son Président, décide de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire annuelle, le 10 mars 2021 à 15 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration
- Examen et approbation des rapports du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2020
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Examen des mandats d'administrateurs et du CAC
- Approbation des conventions réglementées
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités
- Questions diverses

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président pour la préparation et la convocation de cette assemblée et le charge notamment de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée, dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

RAPPORT A L'ASSEMBLEE – TEXTE DES RESOLUTIONS

Le Conseil, à l'unanimité, arrête ensuite les termes du rapport du conseil d'administration qu'il présentera à l'assemblée, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires.

Un exemplaire de ce rapport sera mis à la disposition du Commissaire aux Comptes dans les plus courts délais.

COMMUNICATION AUX ACTIONNAIRES

Le Conseil charge son Président de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

PARTIE II

DEMISSION DU PDG DE SES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Jacques BOLLE, Président Directeur Général de la société VALTONUS, a décidé pour des motifs personnels de démissionner de ses fonctions de Directeur Général de la société à compter de ce jour. Il remet en conséquence à la société une lettre de démission de ses fonctions de Directeur Général.

A l'issue du présent conseil, Monsieur Jacques BOLLE conservera donc son unique mandat de Président de la société VALTONUS.

Le Conseil accepte cette démission et remercie Monsieur Jacques BOLLE pour les services qu'il a rendus à la société tout au long de l'exercice de son mandat de Directeur Général.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Alexis BOLLE

Né le 30 mai 1991 à Paris 75018

De nationalité Française

Demeurant 75, rue Charles Pathé à CHEVRY COSSIGNY (77173)

est proposé en remplacement de Monsieur Jacques BOLLE es qualité de nouveau Directeur Général de la société VALTONUS.

Le conseil décide en conséquence de nommer Monsieur Alexis BOLLE es qualité de Directeur Général de la société VALTONUS pour une durée prévue par les statuts, en remplacement de Monsieur Jacques BOLLE, démissionnaire.

Monsieur Alexis BOLLE qui déclare accepter ses nouvelles fonctions, exercera son mandat de Directeur Général à l'issue du présent Conseil d'administration.

Monsieur Alexis BOLLE remercie le conseil de la confiance qu'il lui témoigne par cette nomination.

Le nouveau Directeur Général ainsi nommé exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux stipulations statutaires.

Monsieur Alexis BOLLE déclare :

-Qu'il n'exerce pas de fonctions incompatibles avec le présent mandat de Directeur Général,
-N'être frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui interdire l'exercice de ces fonctions.

REMUNERATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

Il sera ultérieurement statué sur la rémunération du Directeur Général.

Le Directeur Général aura droit au remboursement de tous les frais qu'il aura engagés pour le compte de la société, sur présentation de justificatifs.

POUVOIR – FORMALITES

Le Conseil donne tout pouvoir au Président à l'effet d'effectuer au registre du commerce et des sociétés du tribunal de commerce d'Evry toutes les formalités légales et réglementaires consécutives aux résolutions qui précèdent.

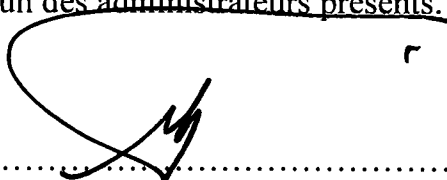
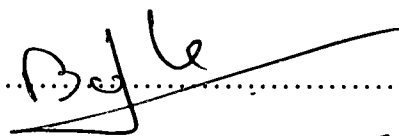
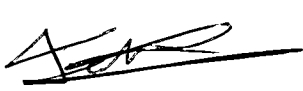
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, le nouveau Directeur Général et par l'un des administrateurs présents.

Jacques BOLLE
Président

Alexis BOLLE
Directeur Général

Jean-Marc FRATTINI
Administrateur


.....

.....

.....